

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
ÉPREUVE E7-2 DU DEUXIÈME GROUPE

Instruire une réponse à une commande professionnelle

Option : Gestion et Protection de la nature

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

N B : les documents ont été modifiés pour les besoins de l'épreuve

Le sujet comporte **9** pages

PARTIE 1 **12 points**

PARTIE 2 **8 points**

SUJET

PARTIE 1: Etude de cas :

Activités de loisirs et conservation de la vipère d'Orsini dans le massif du Ventoux

Depuis 1990, le Mont Ventoux fait partie d'une réserve MaB (Man and Biosphere), label décerné par l'UNESCO à un territoire, reconnaissant la capacité de sa population à vivre dans un environnement exceptionnel tout en le préservant. Elle s'étend sur 34 communes, couvrant le tiers du département du Vaucluse et est gérée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).

Hormis l'agriculture, l'économie la plus facilement identifiable autour du mont Ventoux est liée au tourisme. Le tourisme vert profite du cadre protégé qu'offrent le mont Ventoux et ses environs. Le tourisme sportif profite quant à lui des activités de pleine nature qu'offre le massif. Ces différentes formes de tourisme entraînent une fréquentation importante du massif en période estivale.

La Vipère d'Orsini *Vipera ursinii*, espèce présente sur le massif du Mont Ventoux, a fait l'objet d'un plan de restauration mis en œuvre dans le cadre d'un programme LIFE (2006-2011). Suite à ce plan de restauration, un plan national d'actions s'inscrit dans une volonté de l'État de pérenniser les efforts accomplis et une démarche à long terme de protection de l'espèce.

En tant que technicien du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, votre direction vous demande de lui présenter un plan d'action prenant en compte les activités de loisirs dans le cadre du plan de restauration de la vipère d'Orsini.

A partir de l'analyse des documents :

1. Présenter les différents éléments du **contexte** et dégager les **enjeux**, en les justifiant. **(4 points)**
2. Formuler une **problématique** qui vous semble prioritaire et cohérente avec les enjeux, en la justifiant. Définir les **objectifs** vous permettant de répondre à cette problématique. **(4 points)**
3. Sur les deux premières années, préciser et planifier les actions que vous jugez prioritaires. **(4 points)**

Partie 2 : En vous appuyant sur votre expérience personnelle, il vous est demandé de :

4. Présenter, de façon synthétique, et justifier, la mise en œuvre d'une **démarche** d'élaboration d'un plan d'action de gestion ou de valorisation en précisant **(4 points)** :
 - le contexte,
 - les enjeux,
 - la problématique,
 - les objectifs,
 - les actions.
5. Analyser, de manière critique, les apports et les limites de cette démarche. **(4 points)**

Liste des documents

Document n°1 : La réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Sources :

- <http://www.geographie.ens.fr>
- <http://smaemv.n2000.fr>
- <http://www.stationventouxsud.com>
- <http://www.montbrunlesbainsofficedutourisme.fr>

Document n°2 : Le cyclisme au Mont Ventoux

Sources :

- <http://www.midilibre.fr>
- <http://www.velo101.com/pros/archive/15568>
- <http://www.rtl.fr>
- Rapport d'activité 2013 du site Natura 2000 « Mont Ventoux » FR9301580

Document n°3 : Enquêtes auprès des visiteurs

Source :

- Lettre d'information n°1, Life Vipère d'Orsini

Document n°4 : Présentation de la vipère d'Orsini

Sources :

- Conservation des populations françaises de vipère d'Orsini, programme LIFE 2006-2011
- Etat des populations de Vipère d'Orsini *Vipera ursinii ursinii* (Bonaparte, 1835) en France Nature de Provence, Revue du CEN PACA, 2012 N°1, 59-74
- Lettre d'information n°1, Life Vipère d'Orsini

Document n°5 : Le projet Life Nature Vipère d'Orsini

Source :

- Conservation des populations françaises de vipère d'Orsini, programme LIFE 2006-2011

DOCUMENT 1

La réserve de Biosphère du Mont Ventoux

La réserve de biosphère du Mont Ventoux trouve ses origines dans un engouement suscité par le Ventoux auprès de la communauté scientifique depuis 1971.

Chaque réserve de Biosphère comprend :

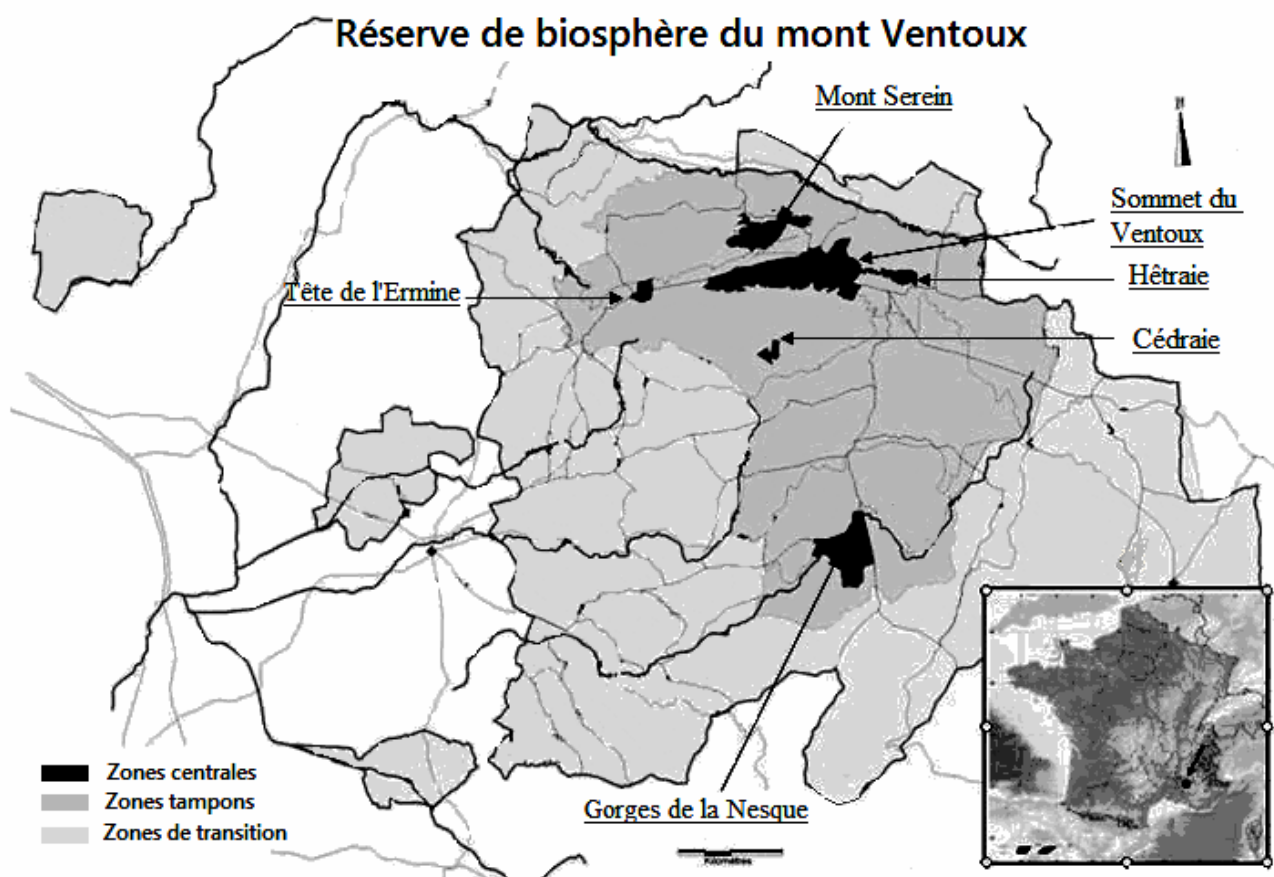
- **Une zone centrale** qui bénéficie d'une protection, dont l'objet est de conserver la diversité biologique, de protéger les paysages, les écosystèmes et les espèces qu'elle comporte.
- **Une zone tampon** qui entoure l'aire centrale, qui est destinée à la protection de toute perturbation. Cette zone, faiblement peuplée, abrite de nombreuses activités traditionnelles (chasse, pêche, sports, tourisme, activités forestières, pédagogiques et de recherche).
- **Une zone de transition** qui compte l'essentiel de la population et des activités économiques. Dans cette « aire de coopération », des actions en matière de développement durable doivent être mises en œuvre.

Au Mont Ventoux, la zone centrale est protégée par des arrêtés préfectoraux de biotope. Le territoire présente un grand intérêt sur le plan biologique car un phénomène unique de télescopage s'y produit : les habitats et les espèces d'origine méditerranéennes et alpines se côtoient le long d'un fort gradient altitudinal. La main de l'homme est aussi très présente, comme en témoignent les vastes forêts issues des reboisements du massif lancés à la fin du XIX^{ème} siècle. De tout ceci résulte une très grande biodiversité. On compte sur le Mont Ventoux plus de 1200 espèces végétales, 120 espèces d'oiseaux et de grands mammifères comme le sanglier, le renard, le mouflon de Corse, le cerf, le chamois...

La zone centrale comprend 6 zones sur 2 126 hectares en tout :

- **Le sommet du Ventoux** (10 km²), situé entre 1 000 et 1 909 m d'altitude. Cette zone d'éboulis calcaires recèle une extraordinaire richesse floristique dont une soixantaine d'espèces rares sous ces latitudes. Le climat y est rude et exerce une action déterminante : 3° à 4°C en moyenne et des vents fréquents et très violents.
- **Le Mont Serein** (4 km²) entre 980 et 1 450 m d'altitude. C'est une zone forestière de hêtraie-sapinière, et de milieux ouverts, comprenant des pelouses entretenues par des troupeaux de moutons en été. Cette diversité des milieux engendre une diversité des espèces dont certaines sont très rares comme la vipère d'Orsini.
- **La Hêtraie**, entre 1 000 et 1 300 m d'altitude, accessible à pied par deux sentiers de Grande Randonnée en période estivale. La protection de cette zone a été motivée par la rareté de ce milieu. La présence de très vieux hêtres a favorisé l'installation de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Pic Noir.
- **La Cédraie de Bédoin** située entre 800 et 1 000 m d'altitude. C'est la zone la plus diversifiée du Ventoux. La Cédraie est le fruit d'une opération réussie de reboisement et offre une gamme complète d'habitat pour l'avifaune.
- **La Tête de l'Emine** (81 ha) entre 750 et 870 m d'altitude. L'intérêt essentiel de cette zone réside dans la présence de groupements floristiques exceptionnels (formations basses et pelouses de type méditerranéen). Ses Genêts de Villars sont l'habitat privilégié de l'Alouette lulu, du Pouillot véloce ou du Bruant fou.
- **Les Gorges de la Nesque** (5 km²) de 360 à 870 m d'altitude. Les Gorges de la Nesque sont creusées dans le plateau calcaire entre le Mont Ventoux et les Monts du Vaucluse. Les Gorges offrent un intérêt paysager, floristique (Nivéole de Fabre, espèce endémique), faunistique et archéologique. La diversité de ces milieux permet l'alimentation et la reproduction d'espèces protégées par la loi (Faucon pèlerin, Aigle royal, Salamandre tachetée).

DOCUMENT 1 (suite)



Toutefois, le rôle d'une réserve de biosphère va au-delà de la délimitation de périmètres enchâssés. Des programmes sont mis en œuvre, pour agir sur les milieux et contrer les menaces sur la biodiversité. Par exemple, suite à la déprise agricole, la fermeture des milieux a particulièrement touché la vipère d'Orsini et le genêt de Villars. La réouverture des milieux est assurée par le pâturage et le broyage, grâce à un financement européen LIFE. Cette action pour la vipère d'Orsini, ou plutôt cette réaction, est le programme-phare de la réserve.

Le caractère exceptionnel des espèces et des milieux naturels qui composent le territoire de la Réserve de Biosphère a permis de proposer leur intégration au réseau Natura 2000 sur 3 140 ha.

DOCUMENT 2

Le cyclisme au Mont Ventoux

Article 1 : Cyclisme : sur le Mont Ventoux, c'est tous les jours le Tour de France. Dominique Mercadier 14/07/2013.

Des centaines de cyclistes tous les jours

Combien sont-ils chaque année à faire le voyage ? Personne n'a jamais réellement fait le décompte. A l'office de tourisme de Bedoin, l'une des communes (3 209 habitants) situées au pied de la montagne (à 21 km du point culminant à 1 912 m), les responsables locaux avancent timidement le chiffre de 1 000 passages par jour tout véhicule confondu. Des statistiques réalisées par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) voici quelques années, impossibles à vérifier aujourd'hui.

Plus récemment, lors de la présentation de cette étape du 14 juillet, Claude Haut, président du Conseil général du Vaucluse, évoquait, plus catégorique, « 95 850 vélos comptabilisés entre juin 2011 et 2012 sur les trois voies d'accès au sommet ».

Article 2 : Interview de Luc Reynard, maire de la commune de Bedoin, et Franck Borel, directeur des sports au Conseil Général du Vaucluse. 24/10/2008

Des dispositions ont-elles déjà été prises pour l'Etape du Tour du lundi 20 juillet puis le passage du Tour de France le samedi 25 juillet ?

Luc Reynard : « Oui, effectivement, nous commençons à réfléchir à tout cela. Comme le soulignait Franck Borel, le Mont Ventoux est déjà un lieu très fréquenté par les touristes. Grâce au Conseil Général, nous aurons deux grands événements cyclistes finalement. L'Etape du Tour va nous demander une grosse organisation, une grosse gestion. Je crois que nous répondrons présents. Quand on fait les choses avec cœur et passion pour un tel événement, nous mettrons les moyens et nous réussirons tous ensemble. »

Entre la cyclosportive le lundi et la course le samedi, certains vont rester une semaine sur les contreforts du Ventoux. La protection du patrimoine sera l'un de vos soucis majeurs ?

Luc Reynard : « Tout à fait. Avec le syndicat d'aménagement du Mont Ventoux et la communauté d'agglomérations, nous mènerons un partenariat assez étroit. Effectivement, le Tour sera un excellent moyen de promotion pour tous nos produits du Ventoux, que ce soit du nougat, que ce soit du vin, que ce soient des fruits... A travers cette étape, nous voulons aussi promouvoir les activités du Ventoux, puisque le Géant de Provence, c'est aussi la nature. Ca veut dire des sports de plein air, des activités dans un environnement protégé, du vélo familial. Sachez d'ailleurs que des associations, comme Destination Ventoux, que je préside, ont tracé des circuits qui permettront aux familles de circuler sur nos territoires pour mieux les connaître et y revenir. »

Economiquement, l'Etape du Tour et le Tour dans la même semaine, c'est un énorme plus ?

Luc Reynard : « On a cette habitude au Ventoux d'accueillir les gens. Nous aurons certainement des camping-cars sur Bedoin et sur le Ventoux pendant une semaine. Mais je crois que chacun veillera à respecter cet environnement. »

Avez-vous déjà mesuré l'impact économique d'un tel événement sur le Ventoux par le passé ?

Franck Borel : « C'est très difficile à mesurer. Nous l'avons fait une première fois en 1987, l'année de la victoire de Jean-François Bernard. A l'époque, nous avons estimé que pour un million de francs investis (environ 150 000 euros), nous avons bénéficié de neuf millions de francs de retombées directes (environ 1,3 millions d'euros). Le Mont Ventoux, on l'a vu en 2000 et en 2002, attire énormément de spectateurs. Une semaine avant l'arrivée des coureurs, il y aura du monde dans le Vaucluse pour préparer cette arrivée. Surtout, ça laisse des traces indélébiles dans l'esprit des gens. Le Mont Ventoux est une montagne mythique qui donne envie de revenir. Tout ça, ce sont des retombées indirectes inchiffrables. »

DOCUMENT 2 (suite)

Article 3 : Tour de France : 500 000 spectateurs sur le Mont-Ventoux ... et 20 tonnes de déchets. La rédaction de RTL, 29/07/2009.

Vingt tonnes de déchets ont été collectées sur les pentes du Mont Ventoux après le passage du Tour de France samedi en présence de 500 000 spectateurs, a annoncé mardi la collectivité locale chargée du nettoyage, en déplorant que les consignes de tri n'ont pas été respectées. Quelques 30 000 bouteilles plastiques et 20 000 canettes ont notamment été collectées dans les 88 conteneurs, caisses et colonnes répartis sur le parcours, par le service de gestion des déchets et les agents du nettoyage de la Communauté d'agglomération du Ventoux Comtat Venaissin.

« On avait mis en place tout un dispositif de points-recyclage dans le cadre du partenariat entre l'éco-organisme Eco-Emballages et Amaury Sport Organisation (organisateur de l'épreuve, ndlr), mais les gens n'ont pas respecté les consignes de tri alors que la signalétique était claire », a souligné Claire Trembley, responsable de la communication de la collectivité.

Elle a expliqué cette mauvaise surprise par un problème de citoyenneté sans exclure des difficultés d'accès aux conteneurs de tri en raison de l'affluence.

Article 4 : Contrat Natura 2000 « Mise en place d'une signalétique visant à informer les usagers VTTistes, afin de limiter leurs impacts sur la partie sommitale », 2010

La pratique du VTT gravitaire (de descente) dans la partie sommitale du Ventoux (versant sud) est en plein essor depuis plusieurs années. Ce développement entraîne de nombreux impacts sur le milieu naturel protégé (érosion, destruction d'habitats naturels, ...) ainsi que de nombreux conflits d'usages (randonnée pédestre par exemple). Afin de remédier à ces problèmes, le contrat Natura 2000 déposé en 2010 proposait de mettre en place une signalétique légère pour informer et sensibiliser les pratiquants sur leurs possibilités d'exercice afin de mieux préserver l'intérêt biologique des pierriers sommitaux. Coordinée par le SMAEMV, cette action a été lancée par la consultation des entreprises au printemps 2011. La société PicBois a été retenue pour assurer cette prestation. Suite à la signature de l'Arrêté municipal interdisant la pratique du VTT au sommet du Ventoux, la conception et la pose des bornes ont été achevées en juin 2013.

Communes : Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Brantes

Lieu-dit : Calotte sommitale

Propriétaires : Commune de Bédoin et Office National des Forêts

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : PicBois Azur Signalétique

Montant du contrat : 2 448,75 € HT

Nombre de bornes : 6

DOCUMENT 3

Enquête auprès des visiteurs

Zoom sur... Une population du Mont Ventoux

Une espèce très étudiée

La Vipère d'Orsini est l'espèce « à statut » la plus étudiée au Mont Ventoux. On la trouve entre 1 000 et 1 900 m d'altitude. Depuis près de trente ans, les données récoltées ont permis d'avancer de manière significative sur la biologie de l'espèce. Compte tenu de son aire de répartition, à proximité de lieux touristiques et de zones d'habitations, il semblait nécessaire de compléter ces informations par un travail sociologique sur les « représentations » de l'espèce par les habitants et les visiteurs mais aussi par une analyse de la fréquentation et de la répartition spatiale des visiteurs sur les zones protégées.

L'objectif final étant de disposer d'arguments pour adapter la stratégie de sensibilisation et d'optimiser la canalisation des flux touristiques pour limiter les dérangements.

Une première phase d'enquête réalisée auprès de 150 personnes a permis de documenter les représentations et les comportements du public face à la Vipère d'Orsini. 50 habitants (43,9 % de la population totale) et 100 visiteurs ont été enquêtés. De manière synthétique, on constate que pour tout type d'usagers confondu, les serpents conservent une image négative. Les termes connotés (peur, danger, inquiétude) représentent en moyenne 66 % des réponses formulées. Espèce bien connue des habitants à 75 % (contre 10 % des visiteurs), la moitié ne connaît néanmoins l'espèce que de nom. 26 % des habitants (contre 8 % des visiteurs) ne savent malheureusement pas que cette espèce ne présente aucun danger pour l'homme, « expliquant » certains comportements abusifs.

Toutefois, la quasi-totalité des enquêtés sont favorables à la conservation de cette espèce et de son habitat et souhaitent obtenir plus d'informations pour mieux la respecter et la protéger. Par ailleurs, sachant que 70 % des visiteurs sont déjà venus sur le site (forte proportion de vaclusiens et de provençaux), il est évident que la sensibilisation devient urgente (demande formulée à 89 % des réponses).

Fréquentation du site

40 journées d'observation et d'enquête réparties de mai à août ont permis de mieux appréhender les usagers et usages des pelouses.

Deux périodes se distinguent : pré-estivale (mai-juin) et estivale (juillet-août) avec respectivement des publics majoritaires différents (scolaire puis touristique). Le pic de fréquentation se situe au mois de juillet (80 pers/jour sur les pelouses contre 50 pers/j) et le temps de présence représente en moyenne moins d'une heure (principalement aux heures de repas, créneau horaire où la Vipère est la moins active). Une grande partie de ces visiteurs utilise néanmoins les pelouses protégées comme aire de pique nique posant potentiellement des questions en termes de conservation (dérangement de l'espèce...).

Surveillance des sites

Sur cette quarantaine de journées par an, les agents techniques et techniciens de l'environnement de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (en collaboration avec le Syndicat mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux et l'Office National des Forêts) maintiennent une surveillance accrue entre mai et septembre sur quatre sites : la Montagne de Lure (04), le Plateau de Calern et les Préalpes de Grasse (06) et le Mont Ventoux (84).

En amont du programme LIFE, plusieurs menaces avaient été identifiées comme la fréquentation touristique et le prélèvement de spécimens de Vipère d'Orsini par les collectionneurs. Il était donc indispensable, en plus du travail de communication mené par l'ensemble des partenaires, de pouvoir renforcer l'information, la prévention et la répression directement sur le terrain.

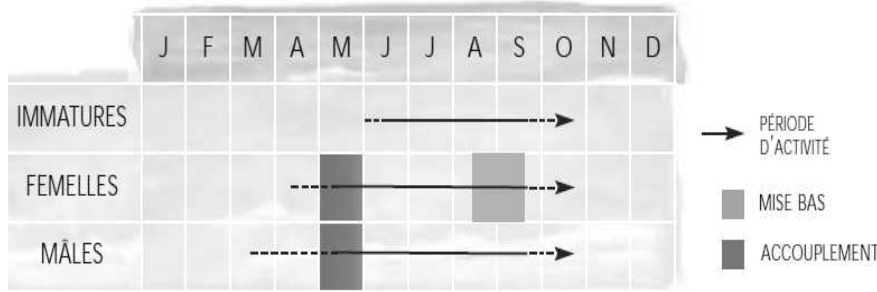
Par ailleurs, une dizaine d'infractions ont été relevées, entre 2007 et 2009 par les agents de l'ONCFS. Ces infractions concernaient la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, interdite car elle contribue à la dégradation des habitats de cette espèce fragile et menace donc sa survie.

DOCUMENT 4

Présentation de la vipère d'Orsini

La Vipère d'Orsini *Vipera ursinii ursinii* (Bonaparte, 1835) est un serpent rare et patrimonial vivant dans les pelouses alpines méditerranéennes. Bien que l'espèce soit menacée à l'échelle européenne, l'évaluation de l'état réel de chacune des populations est rendue difficile par sa discrétion et la localisation de ses habitats de prédilection. Depuis le début du siècle dernier, le statut de l'espèce semble préoccupant en France, suite à la régression de ses habitats, due à la diminution des pratiques traditionnelles d'élevage et plus globalement au changement d'utilisation des espaces de montagne

Phénologie de la vipère d'Orsini



Caractéristiques morphologiques

- Plus petit serpent de France (50 cm à peine), la vipère d'Orsini est caractérisée par une coloration dorsale généralement gris beige avec un dessin en zigzag continu brun sombre à noir. Son museau est obtus ce qui la différencie de la vipère aspic dont le museau est retroussé. Les écailles dorsales et latérales sont carénées et disposées en 19 rangées (habituellement 21 rangées pour les autres espèces de vipères françaises).

Reproduction et activité

- L'espèce hiberne dès la fin de l'automne dans les anfractuosités des rochers ou entre les racines des arbustes. Elle réapparaît au début du printemps, généralement courant avril.
- La vipère d'Orsini est vivipare, c'est-à-dire qu'elle met au monde des vipéreaux totalement formés et autonomes.
- Les accouplements ont lieu en mai. Les naissances en fin d'été.



Régime alimentaire

- C'est la seule vipère au monde à se nourrir exclusivement de sauterelles et de criquets. Elle chasse fréquemment, tous les deux ou trois jours, contrairement aux serpents qui peuvent jeûner plusieurs semaines après avoir mangé une proie comme un rat ou un campagnol.



Circaète Jean-le-blanc

Espèce protégée

- **Menacée d'extinction à l'échelle internationale**, elle est aujourd'hui protégée par de nombreuses conventions et directives.
- **Internationales**
 - Classée "en danger" dans la liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
 - Annexe I de la Convention de Washington.
- **Européennes**
 - Annexes II et IV de la "Directive Habitats".
 - Annexe II de la Convention de Berne.
- **Françaises**
 - Classée vulnérable dans l'inventaire de la Faune menacée en France, Livre Rouge, 1994. Totalement protégée par l'arrêté du 16 décembre 2004 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993.

Prédateurs

- Le Circaète Jean-le-blanc est un des principaux prédateurs de la vipère d'Orsini. Ce rapace de grande envergure (170 cm) se nourrit principalement de reptiles, ce qui est assez original chez un rapace.
- Parmi les prédateurs occasionnels de la vipère d'Orsini, on rencontre également :
 - La couleuvre verte et jaune,
 - le sanglier,
 - la coronelle lisse.

Toxicité

- Les morsures répertoriées à ce jour n'ont jamais nécessité d'hospitalisation. Son venin est peu toxique et provoque tout au plus un léger hématome et une douleur sans gravité.



Orthoptère

DOCUMENT 5

Le programme Life Nature Vipère d'Orsini

Un programme LIFE Nature

- La situation de la Vipère d'Orsini est aujourd'hui devenue si préoccupante, qu'en 2006, l'Europe, la France et les collectivités locales ont accordé des crédits en vue de sa protection. Ce programme LIFE-Nature, d'une durée de 5 ans, est piloté par l'Agence Régionale Pour l'Environnement, en collaboration avec le Conservatoire Étude des Écosystèmes de Provence-Alpes-du-Sud, l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'École Pratique des Hautes Études à Montpellier et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux.
- Il concerne 8 sites Natura 2000 et 4 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur ces sites, un programme d'actions a été développé afin d'enrayer le déclin de l'espèce et d'assurer le maintien des populations sur le long terme.

Les acteurs du Programme

Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)

- Syndicat mixte rassemblant la Région et les Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARPE participe à la prise en compte de l'environnement dans tout projet relatif au territoire régional.

Rôle dans le programme : *Coordination administrative et financière, responsable des actions de communication.*

Conservatoire-études des Écosystèmes de Provence / Alpes du sud (CEEP)

- Association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature dans un cadre régional. Le CEEP est un conservatoire régional d'espaces naturels créée en 1975. Il a pour objectif de préserver le patrimoine naturel.

Rôle dans le programme : *Coordination technique et mise en œuvre des actions de conservation.*

Office National des Forêts (ONF)

- Etablissement Public français qui assure la gestion des forêts domaniales et communales. Au-delà de ses missions statutaires, en collaboration avec d'autres partenaires institutionnels ou techniques, l'ONF développe des actions de protection de la nature spécifique. C'est le cas pour la protection de la vipère d'Orsini et des habitats associés.

Rôle dans le programme : *Responsable des travaux forestiers.*

École Pratique des Hautes Études (EPHE)

- Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EDSCP) créé en 1868. La mission de l'établissement est de contribuer à l'enseignement et à l'avancement de la science par la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Rôle dans le programme : *Expertise scientifique.*

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV)

- Ce Syndicat Mixte regroupe le Conseil Général de Vaucluse et 34 communes du département. Il a pour mission, entre autres, la gestion de la Réserve de Biosphère.

Rôle dans le programme : *Responsable de la concertation et sensibilisation sur le site du Mont Ventoux.*

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvages

- Etablissement public administratif et scientifique. (ONCFS)
Les principales missions de la délégation régionale Alpes-Méditerranée-Corse sont :

- La police : surveillance de la faune sauvage, de l'environnement et de la chasse, prévention contre les incendies de forêt.

- La recherche : suivi patrimonial et sanitaire de la faune sauvage en collaboration avec les partenaires locaux, études ponctuelles faune/habitat.

- Le développement : appui technique et expertise auprès des administrations et des différents acteurs régionaux, expérimentation de modèles de gestion des espèces et des habitats, gestion d'espaces protégés, formations.

Rôle dans le programme : *Responsable de la surveillance et sensibilisation sur les sites.*